

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

*En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation publique à 19h50:*

*Le projet de règlement numéro 2015-260 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme aux fins d'établir des aires de protections pour les puits municipaux.*

*Le maire explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.*

---

**Cynthia Bossé**  
**Directrice générale**

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 7 avril 2015 à 20h00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le maire, monsieur Yves Croteau.

Les conseillers, messieurs: Claude Larocque;  
Guy Lapointe;  
Robert Leclerc;  
Richard Sabourin.

Les conseillères, mesdames: Nicole Ménard;  
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20h00 par un moment de réflexion.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

095-04-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

**10.1 Désignation d'une personne responsable des vérifications de dossiers d'antécédents judiciaires;**

- 10.2 **Embauche d'une éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2015;**
- 10.3 **Dépôt de la correspondance reçue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande 406790;**
- 10.4 **Formation sécurité incendie et schémas de couverture de risque offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec;**
- 10.5 **Embauche d'un chargé de projet pour la gestion écoresponsable des eaux pluviales;**
- 10.6 **Résultat du sondage du secteur de la Montée des Pins;**
- 10.7 **Affichage d'un poste de « Journalier en chef – Service des travaux publics ».**

## **2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 16 MARS 2015**

096-04-2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 3 mars 2015 et de la séance spéciale du 16 mars 2015.

## **3. FINANCES**

### **3.1 Comptes à payer**

097-04-2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars 2015 au montant de 104 814,93 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 96 315,45 \$.

## **4. ADMINISTRATION**

### **4.1 Dépôt du rapport financier 2014 de la bibliothèque municipale**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le rapport financier pour l'exercice 2014 de la bibliothèque municipale.

### **4.2 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes**

098-04-2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le maire, monsieur Yves Croteau, ou le maire suppléant, monsieur Guy Lapointe, en cas d'incapacité d'agir du maire, soit mandaté pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes.

### **4.3 Retrait de dossiers pour non-paiement de taxes**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2013:

- 6451-94-8927;
- 6757-61-7927;
- 6758-54-2596;

- 6856-19-8415;
- 6857-61-9357.02;
- 6857-61-9357.24;
- 6857-61-9357.25;
- 7053-16-0597;
- 7056-40-4721;
- 0189-00-0000D;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers sont rendus à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la Municipalité régionale de comté d'Acton;

099-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la Municipalité régionale de comté d'Acton concernant les matricules suivants :

- 6451-94-8927;
- 6757-61-7927;
- 6758-54-2596;
- 6856-19-8415;
- 6857-61-9357.02;
- 6857-61-9357.24;
- 6857-61-9357.25;
- 7053-16-0597;
- 7056-40-4721;
- 0189-00-0000D.

#### **4.4 Dépôt du bilan 2014 des activités de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le bilan 2014 des activités de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

#### **4.5 Avis de motion modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton**

Avis de motion est donné par madame Nicole Ménard afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2010-203 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

#### **4.6 Acte d'annulation de la servitude numéro 33980 concernant la partie du lot 210 du cadastre de la Paroisse St-Éphrem-d'Upton**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la servitude intervenue le 24 juillet 1902, inscrite à Bagot sous le numéro 33981 et qui affecte entre autres l'immeuble connu et désigné comme étant la partie du lot 210 du cadastre de la Paroisse de St-Éphrem-d'Upton;

100-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE la Municipalité renonce à tous les droits énoncés dans ladite servitude;

QUE tous les frais reliés à l'annulation de la servitude soient à la charge de la Municipalité d'Upton;

QUE le maire, monsieur Yves Croteau, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette fin;

QUE soit mandaté monsieur Christian Daviau, notaire, aux fins de préparer l'acte notarié.

## **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

*Monsieur Robert Leclerc se retire de la table des délibérations.*

### **5.1 Embauche de monsieur Alex Bienvenue à titre de pompier à temps partiel**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yves Ricard, recommande l'embauche de monsieur Alex Bienvenue à titre de pompier à temps partiel;

101-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit embauché monsieur Alex Bienvenue à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire d'un an.

*Monsieur Robert Leclerc reprend place à la table des délibérations.*

### **5.2 Formation «Pompier 1» pour monsieur Olivier Gauthier**

CONSIDÉRANT L'embauche de monsieur Olivier Gauthier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de celui-ci au programme de formation « Pompier 1 »;

CONSIDÉRANT QUE la soumission fournie par «Educepert» au montant de 3 625,00 \$, plus les taxes applicables;

102-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit inscrit monsieur Olivier Gauthier au programme de formation « Pompier 1 », et ce, au montant de 3 625,00 \$, plus les taxes et les frais inhérents à cette formation.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2015**

103-04-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'avril 2015, un budget de 9 824,50 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

### **6.2 Modification de la résolution numéro 067-03-2015 intitulée « Résultat des soumissions pour le pavage mécanisé pour l'année 2015 »**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 067-03-2015 adoptée par le Conseil municipal à la séance régulière du 3 mars 2015 relativement au résultat des soumissions pour le pavage mécanisé pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense était déjà prévue au surplus affecté en infrastructure routière;

104-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de modifier la résolution numéro 067-03-2015 afin que pour pourvoir à la dépense le surplus affecté en infrastructure routière s'applique.

### **6.3 Autorisation d'un budget supplémentaire pour le Plan d'action – Débordement au poste de pompage Lanoie**

CONSIDÉRANT QUE le budget autorisé, pour les honoraires professionnels relativement au plan d'action – Débordements au poste de pompage Lanoie, est atteint et que le travail à faire dans ce dossier n'est pas terminé;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Exp inc. » estime un budget à environ 3 000 \$ pour exécuter les travaux requis;

105-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser une somme supplémentaire de 3 000 \$ à la firme « Exp inc. » pour compléter leur mandat relativement au plan d'action – Débordements au poste de pompage Lanoie.

### **6.4 Dépôt de la correspondance reçue du ministère des Transports du Québec**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil la correspondance reçue du ministère des Transports du Québec relativement à l'inspection des structures de compétence municipale.

## **6.5 Balayage de rues pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT QU'au printemps, il y a lieu de procéder au balayage des rues de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire proposé par l'entreprise « Myrroy » est de 105,00 \$;

106-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE le contrat de balayage de rues pour l'année 2015 soit octroyé à l'entreprise « Myrroy » au taux horaire de 105,00 \$;

QUE les travaux à faire soient dictés et supervisés par monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Dépôt des exemples des lettres relativement aux aires de protections pour les puits municipaux**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose les exemples des lettres relativement aux aires de protections pour les puits municipaux et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **7.2 Vérifications des instruments de mesure de débit au prélèvement, à la distribution et à l'eau brute**

CONSIDÉRANT LA vérification obligatoire des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution, telle qu'exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT LA proposition produite par la firme « Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. » pour la vérification des six instruments de mesure de débit au montant de 2 170,00 \$, plus taxes et les frais de déplacement, incluant la rédaction du rapport;

107-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de mandater la firme « Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. » pour faire la vérification des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution, au montant de 2 170,00 \$, plus taxes et les frais de déplacement, incluant la rédaction du rapport.

### **7.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU (volets 1 et 2) pour le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide sur les règles et les normes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

108-04-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées ainsi que pour l'amélioration du rendement des ouvrages existants;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à présenter les demandes d'aide financière pour le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées ainsi que pour l'amélioration du rendement des ouvrages existants dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour les volets suivants:

- Volet 1: Études préliminaires, plans et devis et appels d'offres de services professionnels;
- Volet 2: Réalisation des travaux;

QUE madame Cynthia Bossé soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet ainsi que tout protocole d'entente;

QUE la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles pour les deux (2) volets du programme PRIMEAU et d'exploitation continue du projet.

#### **7.4 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014.

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

#### **8.1 Abrogation de la résolution numéro 050-02-2015 relative au projet de parc nature**

Ce point est retiré.

#### **8.2 Camp de jour – Semaine supplémentaire d'animation pour la semaine du 17 au 21 août 2015**

CONSIDÉRANT QUE cette année le camp de jour a une durée de sept (7) semaines, et ce, du 29 juin au 14 août;

CONSIDÉRANT QUE les animatrices sont engagées pour une durée de huit (8) semaines;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents aimeraient avoir une semaine supplémentaire d'animation la semaine qui suit la fin du camp de jour, avant le retour à l'école de leur enfant;

CONSIDÉRANT QUE l'école recommence le mardi 1er septembre;

- 109-04-2015
- CONSIDÉRANT LA recommandation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, d'offrir une semaine supplémentaire de camp de jour;
- En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser la prolongation du camp de jour jusqu'au 21 août 2015.
- 110-04-2015
- 8.3 Spectacles en plein air – Arts et musique**
- IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser la tenue de l'activité Arts et musique durant la journée du 4 juillet 2015 au parc « Il était une fois des gens heureux ».
- 8.4 Appui financier à la fondation «La Clé sur la Porte»**
- CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue de la fondation « La Clé sur la Porte »;
- CONSIDÉRANT QUE la fondation offre une aide et de l'hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale de la MRC d'Acton;
- 111-04-2015
- En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'appuyer financièrement la fondation « La Clé sur la Porte », et ce, au montant de 50,00 \$.
- 8.5 Embauche de trois animatrices pour le camp de jour 2015**
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher trois animatrices pour le camp de jour 2015;
- CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, ainsi que la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, recommandent l'embauche des animatrices du camp de jour 2015 soient mesdames Stéphanie Houle, Kim Veilleux et Myriam Bienvenue;
- 112-04-2015
- En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :
- QUE soient embauchées mesdames Stéphanie Houle, Kim Veilleux et Myriam Bienvenue et qu'elles entrent en poste le 26 juin 2015;
- QUE leur horaire de travail soit de 40 heures par semaine;
- QUE le taux horaire soit de 11,25 \$ pour mesdames Stéphanie Houle et Kim Veilleux, puisque celles-ci étaient animatrices l'an dernier;
- QUE le taux horaire soit de 11,50 \$ pour madame Myriam Bienvenue, puisque celle-ci était animatrice les deux dernières années.



#### **8.6 Budget pour le soccer**

CONSIDÉRANT LA demande du Regroupement Récréatif d'Upton pour allouer un budget de 5 000,00 \$ pour couvrir les dépenses à venir pour le soccer lors de la saison 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2015 un montant de 5 000,00 \$ pour le soccer;

113-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver la demande du Regroupement Récréatif d'Upton afin d'allouer un budget pour le soccer, et ce, pour une somme de 5 000,00 \$.

#### **8.7 Formation pour la coordonnatrice et les animatrices du camp de jour 2015**

CONSIDÉRANT LA recommandation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, d'offrir une formation adaptée aux employés du camp de jour 2015;

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie offre les formations FLAC pour la coordonnatrice et les animatrices du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour, et Kim Veilleux, animatrice, doivent suivre la «Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées», et ce, pour une somme de 160,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Stéphanie Houle et Myriam Bienvenue, animatrices pour le camp de jour, doivent suivre la formation «Quand l'encadrement rime avec plaisir», et ce, pour une somme de 130,00\$, taxes incluses;

114-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser mesdames Nadia Chicoine, Myriam Bienvenu, Kim Veilleux et Stéphanie Houle à suivre les formations recommandées par la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, et ce, pour une somme totale de 290,00 \$, taxes incluses, plus les frais inhérents à ces formations.

#### **8.8 Demande de gratuité de l'organisme « Le Trait d'Union Montérégien » pour l'utilisation du chalet des loisirs**

CONSIDÉRANT LA demande de gratuité de l'organisme « Le Trait d'Union Montérégien » pour utiliser le chalet des loisirs sept (7) mercredis consécutifs pour donner la formation aux bénévoles vivants sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission de créer des jumelages entre un citoyen bénévole et une personne isolée ou marginalisée en raison de sa santé mentale;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

115-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser le prêt du chalet des loisirs gratuitement pour sept mercredis consécutifs à l'organisme « Le Trait d'Union Montérégien » pour la formation de bénévoles.

### **8.9 Demande du Cercle de fermières Upton**

CONSIDÉRANT QUE le cercle de fermières Upton participe au «Relais pour la vie» de la région d'Acton et s'est engagé à recueillir des fonds afin de lutter contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le «Relais pour la vie» est une course de nuit amicale et inspirante, d'une durée de 12 heures;

CONSIDÉRANT QUE le cercle des fermières Upton souhaite obtenir, et ce, gratuitement un permis de vente-débarras pour la fin de semaine du 8 et 9 mai prochain, tous les profits générés par la vente-débarras seront versés à la cause;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

116-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser l'émission d'un permis pour l'organisation d'une vente-débarras, et ce, sans frais pour la fin de semaine du 8 et 9 mai prochains.

### **8.10 Demande de prêt pour le terrain du chalet des loisirs du Centre de réadaptation en dépendances Toxi-Co-Gîtes**

CONSIDÉRANT QUE le centre de réadaptation Toxi-Co-Gîtes aide les personnes aux prises avec des dépendances;

CONSIDÉRANT QUE Toxi-co-Gîtes organise un événement-bénéfice le samedi 11 juillet 2015;

CONSIDÉRANT LA demande du centre de réadaptation Toxi-Co-Gîtes afin que la Municipalité lui permette d'utiliser le terrain du chalet des loisirs pour les spectacles en soirée;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité d'Upton sera sous forme de prêt d'infrastructures plutôt qu'une contribution financière;

117-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE ce conseil soit favorable à la demande de prêt du terrain du chalet des loisirs, situé au 718, rue Brasseur, aux fins de la tenue d'un événement récréatif dans la soirée du 11 juillet 2015;

QUE l'acceptation définitive est conditionnelle à la présentation à la Municipalité d'un programme respectant les conditions suivantes:

- Fournir un plan détaillé des mesures prises pour la sécurité du site ainsi que celle des participants à l'événement, la planification des services requis notamment le service de gardiens et de portier, la fourniture en électricité suffisante pour l'équipement de son et d'éclairage, les toilettes, le nettoyage du site après l'événement, etc.;
- Fournir une preuve d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour ses bénévoles et pour l'événement sur le site. La Municipalité doit être ajoutée à titre d'assurée additionnelle en responsabilité civile pour la durée de l'événement. De plus, la clause suivante doit être ajoutée au contrat :«Il est entendu qu'il est de l'intention de l'assureur d'envoyer au détenteur, un avis de 30 jours, à l'adresse inscrite ci-dessus,

advenant que le contrat d'assurance décrit soit modifié ou annulé durant le terme de manière à affecter ce certificat d'assurance»;

- Fournir une preuve que la Sûreté du Québec et les services d'urgence ont été informés de la tenue de ladite activité;
- Fournir une lettre d'engagement à l'effet que tout ouvrage, structure ou construction temporaire effectué ou érigé pour la tenue de cet événement sera enlevé ou démoli au plus tard dans les trois (3) jours suivants, la fin de l'événement et que le terrain sera remis dans son état original;
- Fournir un engagement écrit s'engageant à réparer ou à remplacer tous bris survenus lors de l'événement.

#### **8.11 Programme de subvention loisirs pour les jeunes de moins de 18 ans**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **8.12 Adhésion à Zone Loisir Montérégie**

CONSIDÉRANT QUE Zone Loisir Montérégie est un organisme régional, sans but lucratif, responsable de la promotion du loisir des personnes handicapées ou ayant un problème de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'organisme Zone Loisir Montérégie est de 25,00 \$;

118-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de payer l'adhésion à Zone Loisir Montérégie, au coût de 25,00 \$.

### **9. URBANISME**

#### **9.1 Dépôt de la liste des permis du service d'inspection pour le mois de mars 2015**

La liste des permis du service d'inspection pour le mois de mars 2015 est déposée et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

#### **9.2 Adoption du règlement 2015-260 modifiant le règlement 2002-89 édictant le plan d'urbanisme aux fins d'établir des aires de protections pour les puits municipaux**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement numéro 2002-89 édictant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier ledit plan d'urbanisme afin d'y prendre en compte les trois plans d'action, adoptés par la Municipalité, visant à protéger les puits municipaux d'alimentation en eau potable (Réf. : Résolutions numéro 231-09-2014, 232-09-2014 et 233-09-2014);

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son plan d'urbanisme conformément à la section VI du chapitre III de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Claude Larocque lors d'une séance du conseil tenue le 3 février 2015 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée régulière du 3 mars 2015;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 7 avril 2015, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

ATTENDU QUE les conseillers et la conseillère ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

119-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

## 10. DIVERS

### 10.1 Désignation d'une personne responsable des vérifications de dossiers d'antécédents judiciaires

CONSIDÉRANT QUE les personnes travaillant au service des loisirs travaillent auprès des personnes vulnérables (18 ans et moins);

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton doit s'assurer que ces personnes n'ont pas de dossiers criminels en lien avec les domaines incompatibles avec l'emploi postulé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire signer une entente avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

120-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de désigner la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à titre de responsable du dossier des antécédents judiciaires.

### 10.2 Embauche d'un(e) éducateur(trice) spécialisé(e) pour le camp de jour 2015

CONSIDÉRANT QUE parmi la clientèle du camp de jour 2015 il y a un enfant handicapé lourdement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire tout en son possible pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un(e) éducateur(trice) spécialisé(e);

121-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit désignée la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie St-Pierre Borduas, pour procéder à l'affichage d'une offre d'emploi pour un(e) éducateur(trice) spécialisé(e) pour le camp de jour 2015;

QUE la personne choisie entre en poste le 26 juin 2015;

QUE son horaire de travail soit de 40 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 13,50 \$.

**10.3 Dépôt de la correspondance reçue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande 406790**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil la correspondance reçue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande 406790.

**10.4 Formation sécurité incendie et schémas de couverture de risque offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de madame Cynthia Bossé, directrice générale, et monsieur Richard Sabourin, conseiller, à la formation sécurité incendie et schémas de couverture de risque offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est gratuite;

122-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, et monsieur Richard Sabourin, conseiller, à suivre la formation sécurité incendie et schémas de couverture de risque.

**10.5 Embauche d'un chargé de projet pour la gestion écoresponsable des eaux pluviales**

CONSIDÉRANT LA demande faite au programme Emploi été Canda 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un chargé de projet pour la gestion écoresponsable des eaux pluviales;

123-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandatée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à procéder à l'affichage d'une offre d'emploi pour l'été 2015 pour un chargé de projet pour la gestion écoresponsable des eaux pluviales et a rencontré des candidats;

QUE la personne choisie entre en poste le 22 juin 2015;

QUE son horaire de travail soit de 35 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 13,50 \$;

QU'advenant que l'aide financière emploi été-Canada soit refusée, le projet ait tout de même lieu.

**10.6 Résultat du sondage du secteur de la Montée des Pins**

CONSIDÉRANT LE sondage réalisé afin de connaître l'intérêt des contribuables du secteur de la montée des Pins à être desservis par une installation sanitaire collective pour le traitement des eaux usées de leur résidence;

CONSIDÉRANT LA disparité des résultats du sondage;

CONSIDÉRANT QUE le 2/3 des propriétaires consultés n'ont pas manifesté leur intérêt et/ou sont défavorables à une installation collective;

124-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE ne soient pas poursuivies les démarches concernant l'installation septique communautaire;

QUE tous les propriétaires concernés soient informés.

**10.7 Affichage d'un poste « Journalier en chef – Service des travaux publics »**

CONSIDÉRANT QUE la nécessité du service des travaux publics de se doter d'un « Journalier en chef – Service des travaux publics » pour seconder le directeur dans son travail;

125-04-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de mandater la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à procéder à l'affichage d'un poste de « Journalier en chef – Service des travaux publics ».

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**12. CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mars 2015.

126-04-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2015.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

127-04-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que la présente assemblée soit levée à 20h35.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.